



Commune de Barberaz
Savoie

PACS

PIÈCES A FOURNIR POUR L'ENREGISTREMENT DU PACS

- Imprimé de Déclaration conjointe de Pacte Civil de Solidarité qui comprend toute les attestations (*attestation sur l'honneur d'absence de lien de parenté ou d'alliance et attestation sur l'honneur de résidence commune*) : *Signature lors du dépôt de la déclaration en mairie.*
- Une convention passée entre les partenaires en un seul exemplaire signée des deux partenaires. Aucune forme n'est requise pour cette convention qui peut uniquement faire référence aux dispositions de la loi : *Signature de la convention lors du rendez-vous en mairie.*

Attention : Si votre convention est établie par acte authentique (notaire) vous devez faire enregistrer votre PACS devant le notaire

- Pièce d'identité pour chacun en original et en copie
- Une copie intégrale d'acte de naissance en original (*Validité 3 mois*). Cette copie est à demander à la mairie du lieu de naissance.

- Pour les personnes françaises nées à l'étranger, la copie est à demander au :

Ministère des Affaires Etrangères

Service de l'Etat Civil

44941 NANTES CEDEX 09

Quand il existe des mentions en marge de l'acte de naissance type Répertoire Civil, il faut demander une copie de l'extrait du Répertoire Civil au Tribunal de Grande Instance du lieu de naissance

- Copie du livret de famille uniquement en cas de divorce ou veuvage ou copie du jugement de divorce (*pour les personnes divorcées*) ou acte de décès (*uniquement en cas veuvage*)

Attention : en cas de divorce de l'un ou des deux partenaires, la mention de « divorce » devra figurer en marge de l'acte de naissance. A défaut de l'apposition de cette mention l'intéressé devra contacter la mairie de son lieu de naissance pour l'a faire inscrire.



Commune de Barberaz
Savoie

- Pour les étrangers nés hors de France
- Pièce d'identité en original et en copie
- Une copie intégrale d'acte de naissance en original de moins de 6 mois légalisés par les consulats du pays en question
 - Traduction de l'acte de naissance par un traducteur assermenté inscrit sur la liste de la cour de cassation ou la cour d'appel soit par le consul de France dans le pays où l'acte a été dressé
- Certificat de coutume délivré par les consulats étrangers. Ce certificat décrit les pièces d'Etat Civil qui doivent être fournies pour vérifier l'absence d'empêchement de conclure un PACS. Les pièces doivent être traduites en Français
- Certificat de non PACS à demander a :

Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères
Service Central d'Etat Civil
DEPARTEMENT Exploitation
Section PACS
11 rue de la Maison Blanche
44941 NANTES CEDEX 09
- Attestation de non-inscription au Répertoire Civil et au Répertoire Civil annexe délivrée par le service central d'Etat Civil de Nantes pour les résidents en France depuis plus d'un an